

Solutions de protection

Tout sur le
**compte
de retraite
complémentaire
à effet de levier**
avec la Standard Life

*À l'intention du conseiller seulement.
Ce document ne doit pas être distribué au public.*



Bonjour.

Comment vos clients peuvent-ils bénéficier du compte de retraite complémentaire à effet de levier?

Cette stratégie s'adresse à vos clients à valeur nette élevée qui ont déjà accumulé une valeur de rachat substantielle dans leur police, ou qui n'ont pas encore souscrit de police d'assurance vie universelle, mais qui sont à au moins 10 ans de leur retraite ou du moment où ils auront besoin d'une source de revenu de retraite.

Ayant déjà cotisé le maximum aux produits d'épargne-retraite traditionnels et aux régimes de retraite, ces clients peuvent tirer profit du compte de retraite complémentaire à effet de levier (CRCEL).

À quels clients ce compte conviendrait-il?

Le CRCEL convient le mieux aux clients qui :

- possèdent déjà une police d'assurance vie ayant une valeur de rachat substantielle, ou qui disposent de liquidités excédentaires et ont besoin d'une assurance vie.
- recherchent des placements et des stratégies qui comportent des avantages fiscaux.
- sont préoccupés par l'impôt – aujourd'hui et au décès.
- veulent une source de revenu qui puisse s'ajouter aux prestations des régimes de retraite, des REER et des programmes gouvernementaux pendant leur retraite.
- veulent garder le contrôle de leurs éléments d'actif et pouvoir accéder aux capitaux au besoin.
- sont à l'aise avec les stratégies fondées sur l'emprunt (connues sous les noms d'effet de levier ou de nantissement) et comprennent les risques qu'elles comportent.

Comment cette stratégie fonctionne-t-elle?

- Pour les clients existants, la valeur de rachat peut être utilisée pour accroître les sommes disponibles à la retraite, grâce au nantissement de la police, afin d'obtenir un emprunt d'une institution financière, le produit de cet emprunt étant non imposable.
- Pour les clients potentiels, la police d'assurance vie universelle peut être utilisée pour accumuler des capitaux à l'abri de l'impôt, au moyen du volet placements de la police, la vie durant du client. Au besoin, ces capitaux peuvent être utilisés pour ajouter au revenu de retraite de la façon décrite ci-dessus.



**BANQUE
NATIONALE
DU CANADA**

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons établi un partenariat avec la Banque Nationale du Canada, ce qui simplifiera le processus de demande et procurera à vos clients d'excellentes conditions de crédit.

Compte de retraite complémentaire à effet de levier

Étapes à suivre

Pour les clients potentiels

- Le client souscrit une police d'assurance vie universelle sur sa propre tête (ou sur deux têtes, avec son conjoint ou un enfant). S'il s'agit d'une assurance sur deux têtes avec un enfant, il faudra songer à rembourser l'emprunt au premier décès.
- Chaque année, le client effectue des dépôts en tant que placements à imposition différée.
- Les fonds s'accumulent (en fonction du rendement des placements) à l'abri de l'impôt.
- À la retraite, si le client a besoin de capitaux, la police d'assurance vie peut alors être cédée en nantissement d'un emprunt bancaire.

Pour les clients existants et les clients potentiels

- L'institution financière prêtera jusqu'à un pourcentage déterminé de la valeur de rachat de la police, selon le type de placements détenus dans celle-ci (voir, au verso, un aperçu du programme à effet de levier de la Banque Nationale).
- Selon les règles actuelles, le capital emprunté n'est pas imposable.
- Au décès, l'emprunt est remboursé à même le produit non imposable de la police, à moins que le remboursement de l'emprunt n'ait été exigé auparavant.

Avantages

- Accumulation de capitaux à l'abri de l'impôt, capital-décès non imposable et contrôle des éléments d'actif la vie durant.
- Revenu de retraite après impôts supérieur à celui que généreraient les placements non enregistrés conventionnels.
- Une fois l'emprunt remboursé, le reste du capital-décès peut être versé aux bénéficiaires.
- Choix du montant de l'emprunt (jusqu'au maximum fixé par l'institution financière).

Risques possibles

- Les taux d'intérêt sur l'emprunt peuvent varier au fil du temps, et le solde de l'emprunt peut augmenter plus rapidement que prévu si les intérêts ne sont pas payés annuellement. Les emprunts peuvent être éventuellement refusés si l'institution financière modifie sa politique de crédit.
- Si l'emprunt atteint ou excède la limite prévue, le remboursement peut être exigé ou la police d'assurance vie peut être rachetée pour effacer la dette. Les sommes retirées de la police pourraient alors être imposées et l'assurance vie pourrait tomber en déchéance si les primes ne peuvent être payées.
- Les autorités fiscales peuvent modifier la nature non imposable des sommes empruntées.
- Si des sommes sont retirées de la police au lieu de servir pour la stratégie de levier financier, elles pourraient être imposées.
- L'institution financière peut exiger le remboursement de l'emprunt dans un délai plus court que prévu.

Aperçu du programme de marge de crédit sur valeur de rachat (VR) de la Banque Nationale

- Prêt déboursé sous forme de marge de crédit personnelle, ce qui permet au client d'avoir accès à l'argent au moment où il en a besoin.
- Les produits admissibles à titre de garantie pour l'emprunt sont l'assurance vie universelle Perspecta et les produits des séries SLT et Concepteur.
- Le titulaire de police peut être un particulier ou une société.
- Le proposant doit toucher un revenu d'au moins 50 000 \$, sinon sa demande sera étudiée séparément.
- Le montant minimum de la marge de crédit est de 10 000 \$.
- Le montant maximal de la marge de crédit correspond à 90 % de la VR des comptes à revenu fixe, PLUS 60 % de la VR des comptes autres qu'à revenu fixe.
- Taux d'intérêt de l'emprunt = taux préférentiel de la Banque Nationale + écart de 1 % si le titulaire de police est un particulier et de 1,25 % s'il s'agit d'une société.
- Les intérêts peuvent être capitalisés à la condition que le montant total payable n'excède pas la limite de crédit autorisée.
- Les clients reçoivent un relevé mensuel.
- Aucuns frais ne sont exigés si le titulaire de police est un particulier; s'il s'agit d'une corporation, les frais de négociation sont perçus (des frais d'enregistrement s'appliquent également si la corporation est constituée en vertu des lois du Québec).

Aperçu du processus – votre rôle

- Rencontrer le client et déterminer ses besoins.
- Confirmer le montant admissible avec la Standard Life.
- Remplir tous les documents nécessaires et les télécopier à la Banque Nationale, après en avoir donné copie au proposant.
- Informer le proposant de la décision de crédit.
- Expédier la trousse de prêt originale à la Standard Life.

La Banque Nationale et la Standard Life se chargeront des autres formalités de façon à assurer un service uniforme et efficace.

Le Guide du conseiller vous fournira d'autres renseignements sur le produit, un aperçu du processus de demande et de l'information importante sur le Programme de marge de crédit sur valeur de rachat.

Retraite
Investissements
Assurance

À bientôt.

1-888-499-4995

www.standardlife.ca

Bien que des mesures raisonnables aient été prises en vue d'assurer la fiabilité de la présente information en date de novembre 2007, la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude de cette information et elle ne saurait être tenue responsable de sa fiabilité.

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
Février 2008